



Assemblée générale

Soixante et onzième session

69^e séance plénière

Jeudi 2 février 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Sisilo (Îles Salomon),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais rappeler aux délégations que, depuis le 1^{er} janvier, les délégations qui souhaitent se porter coauteur des projets de résolution et de décision de la plénière de l'Assemblée générale doivent le faire par l'intermédiaire de l'application eSponsorship de la plénière de l'Assemblée sur le portail électronique e-deleGATE, qui est géré par le Secrétariat. Le formulaire d'inscription requis a été distribué à toutes les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies dans une communication de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, datée du 28 novembre 2016. En outre, un avis quotidien a été publié dans le *Journal des Nations Unies*.

Étant donné que la présente séance plénière est la première à avoir lieu depuis la mise en place de l'application eSponsorship pour la plénière de l'Assemblée générale, je voudrais rappeler aux délégations qui souhaitent se porter coauteur de l'un des propositions dont l'Assemblée est saisie ce matin qu'elles doivent le faire par voie électronique. Les parrainages sous forme écrite ne seront plus acceptés. Immédiatement avant la prise de décision, j'annoncerai que la procédure électronique pour se porter coauteur

d'un projet de résolution ou de décision sera close, et, ensuite, tout autre pays qui souhaite se porter coauteur sera invité à le faire en appuyant sur le bouton de son micro, sur son bureau. La liste de tous les coauteurs supplémentaires sera lue par le Secrétariat, suivant la pratique établie.

Point 138 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/71/764)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Dans le document A/71/764, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que 14 États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information qui figure dans le document A/71/764?

Il en est ainsi décidé.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-02822(F)



Document adapté

Merci de recycler



Point 14 de l'ordre du jour

Culture de paix

Projet de résolution (A/71/L.56)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné le point 14 de l'ordre du jour à sa 63^e séance plénière, le 15 décembre 2016. Les membres se souviendront également qu'au titre de cette question, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/249 à sa 67^e séance plénière, le 22 décembre 2016, et la résolution 71/252 à sa 68^e séance plénière, le 23 décembre 2016.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.56.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation turkmène, je tiens à remercier toutes les délégations de leurs négociations constructives et utiles, qui ont abouti aux éléments de fond du projet de résolution A/71/L.56, intitulé « Journée internationale de la neutralité ».

En septembre 2015, la communauté internationale s'est engagée à atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Le nouveau programme comprend les trois volets du développement durable – social, économique et environnemental. Comme cela a été souligné au récent dialogue de haut niveau organisé sous le thème « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix », la réalisation des objectifs de développement durable est étroitement liée à la paix durable. Il n'y a pas de paix sans développement, ni de développement sans paix. Ces notions sont inextricablement liées et doivent être abordées de manière globale, en gardant à l'esprit le fait que la paix, la justice, l'inclusion et la multiplication des possibilités économiques sont interdépendantes.

En présentant ce projet de résolution sur la proclamation d'une Journée internationale de la neutralité, au titre du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix », nous espérons appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les efforts politiques déployés par les États neutres pour réaliser la paix durable, qui justifient de procéder à une étude et à une application ultérieures. Le 12 décembre 1995 et le 3 juin 2015, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 50/80 et 69/285, respectivement, sur la neutralité permanente du Turkménistan, reflétant une nouvelle étape dans la compréhension du concept de neutralité.

En décembre 2015, pour marquer les 20 années de neutralité de notre pays, le Turkménistan a organisé une conférence internationale sur le thème « Politique de neutralité : coopération internationale pour la paix, la sécurité et le développement », au cours de laquelle nous avons souligné la nécessité d'étudier le concept de neutralité et le rôle qu'il joue dans la réalisation de la paix, du consensus et du développement.

En présentant ce projet de résolution, le Gouvernement turkmène se fonde sur sa conviction que le rôle que jouent les États neutres est un facteur de stabilisation qui aide à consolider la paix et la sécurité. Il ne fait aucun doute que le phénomène politique des États neutres et leur expérience, notamment en matière de prévention des conflits et de recours à la diplomatie préventive, contribuent à renforcer la paix et la stabilité et à réduire les tensions dans le monde entier. Le projet de résolution souligne le rôle essentiel que joue la diplomatie préventive et réaffirme qu'il est crucial de respecter l'égalité souveraine des États, l'intégrité territoriale, l'autodétermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Nous voudrions exprimer notre gratitude aux délégations qui ont parrainé ce projet de résolution et nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.56, intitulé « Journée internationale de la neutralité ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.56, outre les pays énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arménie, Autriche, Chine, Djibouti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique du), Jordanie, Liban, Niger, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, Sierra Leone et Suède.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.56?

Le projet de résolution A/71/L.56 est adopté (résolution 71/275).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

Points 19 et 73 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Projet de décision (A/71/L.57)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné le point 73 a) de l'ordre du jour à ses 54^e et 55^e séances plénières, tenues le 7 décembre 2016. Les membres se souviendront également qu'à sa 55^e séance plénière, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/123 au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous allons à présent examiner le projet de décision A/71/L.57.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/71/L.57, intitulé « Accréditation et participation des organisations intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et à sa réunion préparatoire ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision A/71/L.57 est adopté (décision 71/548).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 et du point 73 a) de l'ordre du jour.

Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de décision A/71/L.54, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 19 c) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 19 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

c) Réduction des risques de catastrophe

Projet de résolution A/71/L.54

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 19 c) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Afin que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur le projet de résolution A/71/L.54, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'examiner le point 19 c) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.54.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale en séance plénière, au nom des délégations chilienne et suisse, pour présenter le projet de résolution A/71/L.54 en vue de son examen et de son adoption, au titre du point 19 c) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, relatif au développement durable, plus précisément à la réduction des risques de catastrophe.

Je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter publiquement du travail remarquable effectué par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe, qui s'est réuni à Genève. De même, je voudrais remercier de leur appui les États Membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Ce projet de résolution est le fruit d'un vaste processus de négociation qui a commencé en mars 2015 et qui s'achève aujourd'hui avec l'adoption des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Toutefois, le travail ne s'arrête pas là; il ne fait même que commencer. La prochaine étape est l'application des indicateurs figurant dans le projet de résolution. Ces indicateurs nous permettront de mesurer efficacement les sept cibles mondiales du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe qui, de concert avec les indicateurs inclus dans le Programme de développement à l'horizon 2030, visent l'élaboration de politiques qui renforcent la résilience et la coopération entre les pays et toutes les parties prenantes.

Je voudrais aussi réaffirmer que ma délégation est résolue à appuyer les initiatives en faveur de la

réduction des risques de catastrophe et de l'élaboration de politiques de mise en œuvre du Cadre de Sendai.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude aux États Membres qui aident généreusement mon pays à lutter contre les feux de forêt qui ravagent actuellement le centre et le sud du Chili.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.54, intitulé « Rapport du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/71/L.54: Albanie, Argentine, ex-République yougoslave de Macédoine, Inde, Luxembourg, Malte, Maroc, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Nicaragua et Ukraine. Le Niger, la Serbie, le Guatemala, les Maldives, le Nigéria et le Sénégal se sont également ajoutés à cette liste.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.54?

Le projet de résolution A/71/L.54 est adopté (résolution 71/276).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 30 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Note verbale datée du 6 décembre 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/71/665)

Projet de résolution (A/71/L.55)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des Émirats arabes unis qui va présenter le projet de résolution A/71/L.55.

M. Bin Sulayem (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance plénière sur le point 30 de l'ordre du jour, « Les diamants, facteur de conflits ». C'est un grand honneur pour moi que de représenter les Émirats arabes unis en leur qualité de Président du Processus de Kimberley pour 2016, et de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui.

Je voudrais remercier notre prédécesseur, l'Angola, pour la manière remarquable dont il a présidé le Processus de Kimberley en 2015, et pour son appui constant ainsi que ses conseils avisés à ma délégation afin de continuer d'aller de l'avant cette année. Je saisis aussi cette occasion pour remercier sincèrement tous les coauteurs du projet de résolution A/71/L.55 de leur aimable appui et aussi, bien entendu, tous ceux qui participent au Processus de Kimberley, initiative multipartite unique en son genre qui vise à faire en sorte que l'industrie du diamant oeuvre au service des pays producteurs et de leurs populations.

Avant de présenter la teneur du projet de résolution, je voudrais parler brièvement de mon expérience en tant que Président du Processus pour 2016.

Représentant les gouvernements, l'industrie et les membres de la société civile qui participent au commerce des diamants, j'ai pu me rendre dans une vingtaine de pays, y compris qui sont actuellement membres du Processus de Kimberley ou qui envisagent de le devenir. Notre conviction est que tout ce que nous faisons au sein du Processus de Kimberley doit soutenir et orienter le travail qui se fait, pour une grande part, dans le monde en développement. Durant ma présidence, j'ai été fier de représenter les responsables qui règlementent le commerce des diamants dans les pays producteurs. Le voyage que j'ai effectué en République centrafricaine, un pays exclu du Processus de Kimberley, a été particulièrement important s'agissant d'aider ce pays à satisfaire aux exigences du Processus et de lui permettre de reprendre les exportations de diamants bruts extraits dans les nouvelles zones déclarées « conformes ».

Je tiens à remercier de leur coopération constructive et fructueuse toutes les délégations qui ont pris part au processus de négociation qui a eu lieu il y a deux semaines. Nous sommes heureux de faire part des réalisations que nous avons enregistrées collectivement tout au long de 2016, tout en signalant les domaines où des améliorations peuvent être apportées.

Le projet de résolution prend note des progrès accomplis par la République centrafricaine dans la mise en oeuvre de la décision administrative et du cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts en provenance de son territoire, et du fait que l'équipe de surveillance du Processus de Kimberley ait décidé de déclarer « zones conformes » quatre sous-préfectures de la République centrafricaine. Le projet de résolution se félicite également que la République bolivarienne du Venezuela participe de nouveau au Processus et se soit engagée à accueillir une visite d'examen. Une autre mesure de progrès que nous voudrions souligner est que le Gabon a été encouragé à entamer sa procédure d'admission.

Je voudrais terminer en mentionnant trois propositions concrètes faites par les Émirats arabes unis en leur qualité de Président en 2016 pour renforcer le Processus de Kimberley.

La première vise à remédier au déficit structurel dont souffre le Processus de Kimberley, à savoir l'absence de toute forme de secrétariat permanent doté de compétences professionnelles et de ressources qui restent en place après le roulement de présidence d'un pays à l'autre. Par exemple, la famille du Processus de Kimberley a travaillé d'arrache-pied avec les autorités de la République centrafricaine pour rétablir une industrie légitime du diamant dans ce pays, mais nos équipes et groupes de travail sont tous des bénévoles, qui travaillent sans infrastructure administrative. Dans l'idéal, nous aurions dû pouvoir travailler plus rapidement et plus efficacement, mais cela ne peut se faire sans un secrétariat permanent. Je me réjouis que notre proposition de créer un tel secrétariat ait été accueillie favorablement et soit incluse dans le projet de résolution.

Deuxièmement, la participation de la société civile est essentielle au succès du Processus de Kimberley, mais de nombreuses organisations non gouvernementales très expérimentées sont de fait exclues, parce qu'elles n'ont pas d'accès direct aux financements dont elles ont besoin pour y participer. C'est pourquoi le projet de résolution se félicite que le Processus de Kimberley souhaite poursuivre l'examen de la proposition faite par les Émirats arabes unis en ce qui concerne la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs ou d'un mécanisme similaire qui appuierait financièrement la participation d'un large éventail d'organisations de la société civile.

Troisièmement, l'exactitude des renseignements portés sur les certificats du Processus de Kimberley est compromise par une évaluation trop basse ou trop haute. Au cours de notre présidence, nous avons organisé une série d'ateliers visant à mettre au point une méthode uniforme d'évaluation des diamants bruts. Bien qu'aucun consensus ne se soit dégagé sur une proposition détaillée, le projet de résolution contient des éléments qui pourraient faire partie d'une telle méthode. En leur qualité de membre du Processus de Kimberley, les Émirats arabes unis continueront de rechercher les moyens d'améliorer les capacités d'évaluation des pays producteurs de diamants afin qu'ils puissent obtenir le prix le plus juste pour leurs ressources naturelles.

Nous nous réjouissons vivement de ce que ces initiatives sont reconnues dans le projet de résolution et qu'elles seront examinées plus en détail sous la prochaine présidence. À cet égard, au nom des Émirats arabes unis, je tiens à féliciter l'Australie, qui assume la présidence du Processus de Kimberley pour 2017, et à saluer l'accession de l'UE au poste de vice-présidente pour 2017.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Babajide (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'UE et ses États membres, qui interviennent en tant que participant unique au sein du Système de certification du Processus de Kimberley, tiennent tout d'abord à féliciter les Émirats arabes unis de leur présidence du Processus et à saluer les résultats qu'ils ont obtenus pour ce qui est de renforcer le Processus de Kimberley et faire face aux défis à venir. J'ai le plaisir de confirmer que l'UE a été choisie pour présider le Processus de Kimberley en 2018. L'UE a fermement soutenu la création du Processus en 2003 et est profondément attachée à sa réussite depuis ses débuts. Depuis sa mise en place, nous avons joué un rôle actif dans ses comités et groupes de travail et avons collaboré étroitement avec nos partenaires au sein du Processus en dirigeant des visites d'examen ou en y participant. Durant sa présidence en 2018, l'UE s'efforcera de faire fond sur cette expérience et de forger un consensus entre tous les participants afin de renforcer le Processus et de l'améliorer dans l'intérêt de tous ceux associés à la chaîne d'approvisionnement, des mineurs de diamants aux consommateurs en passant par les négociants.

Selon nous, l'une des caractéristiques singulières du Processus de Kimberley est sa structure tripartite. L'industrie et la société civile sont deux éléments essentiels du Processus et ont beaucoup contribué à sa création et à son fonctionnement. À cet égard, l'UE appelle tous les participants et observateurs à prendre en compte les diverses opinions au sein du Processus et à poursuivre leur coopération afin de renforcer l'efficacité et la crédibilité du système. Nous comptons, en particulier, sur une relation de travail étroite avec tous nos partenaires au sein de la Coalition de la société civile pour nous assurer que le Processus demeure un outil efficace de consolidation de la paix et de prévention des conflits, pour veiller à son efficacité au sein des communautés d'extraction de diamants partout dans le monde et pour continuer à nous pousser à faire plus et mieux. Nous continuerons de nous appuyer sur cette relation pour veiller à ce que le Processus reste efficace à l'avenir.

En sa qualité de Présidente du Groupe de travail chargé du suivi, l'UE contribue activement au renforcement de la mise en œuvre du Processus et engage les participants à continuer d'intensifier la surveillance au moyen des visites d'évaluation par les pairs effectuées dans le cadre du Processus de Kimberley, ainsi que des rapports de fond présentés chaque année. Nous voudrions remercier tout particulièrement le Bélarus, le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Inde, le Lesotho, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Turquie d'avoir accueilli des missions d'évaluation en 2016, et le Botswana, le Brésil, le Ghana, Israël, la République démocratique populaire lao, Maurice, la Norvège, le Panama et le Togo d'avoir sollicité l'organisation de visites d'examen en 2017. Nous notons au passage que la décision administrative relative à l'examen par les pairs demande à tous les participants au Processus de Kimberley d'accueillir une mission d'évaluation tous les trois ans. Nous sommes fermement convaincus que l'utilisation systématique de ces outils de mise en œuvre permettra au Processus de mieux s'attaquer au commerce illicite de diamants du sang et nous appelons tous les participants à redoubler d'efforts à cette fin. Dans ce contexte, nous avons encouragé l'élaboration d'une note d'orientation sur l'organisation et le déroulement des visites d'examen qui servira d'outil pratique pour les membres des équipes d'examen et pour les participants qui les accueillent, ce qui leur permettra de se préparer au mieux pour une visite.

L'UE assume la présidence du Groupe de travail chargé du suivi depuis plus de 13 ans, période au cours

de laquelle elle s'est employée à forger un consensus sur le traitement des questions sensibles liées au commerce des diamants bruts. De concert avec les autres membres du Groupe de travail, nous nous sommes efforcés de renforcer l'intégrité du système du Processus de Kimberley et de faire en sorte qu'il puisse émerger plus fort des nouveaux défis qu'il aura à relever. S'agissant de l'avenir et du roulement à la tête des groupes de travail du Processus, l'UE félicite l'Afrique du Sud et le Botswana, qui viennent d'être choisis pour assurer, respectivement, la présidence et la vice-présidence du Groupe de travail. Nous avons pleinement confiance que leur leadership et leur vision permettront de donner un nouvel élan à cette tâche importante.

L'UE se félicite vivement des progrès notables qui ont été accomplis en République centrafricaine, notamment grâce aux efforts herculéens déployés par l'équipe de suivi du Processus de Kimberley. La déclaration de quatre sous-préfectures comme zones conformes est une étape importante dans le développement du pays. Nous avons pris bonne note de son initiative de collaborer avec ses voisins et de ses travaux en cours avec plusieurs parties prenantes de la communauté internationale.

L'UE se félicite également de la réadmission de la République bolivarienne du Venezuela au Processus de Kimberley. Il s'agit d'une étape importante, et nous encourageons les autorités vénézuéliennes à œuvrer au respect des exigences minimales. Nous nous félicitons des nouvelles mesures adoptées par les pays de l'Union du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest pour mener à bien l'initiative régionale mentionnée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2153 (2014), par laquelle celui-ci a levé l'embargo sur les exportations de diamants bruts en provenance de la Côte d'Ivoire. Nous nous félicitons tout particulièrement du soutien apporté avec constance aux pays de l'Union du fleuve Mano par l'équipe technique du Groupe de travail chargé du suivi et le groupe des Amis de l'Union du fleuve Mano, en particulier les efforts qui sont déployés pour officialiser le rôle du secrétariat de l'Union du fleuve Mano et s'attacher le concours d'autres partenaires d'exécution.

En 2016, les efforts menés ont une fois encore permis d'éviter que les diamants n'alimentent les conflits et de faire en sorte qu'ils contribuent, in fine, au développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'UE se félicite de l'engagement pris en faveur de la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Washington

sur l'intégration du développement et de l'extraction minière artisanale et à petite échelle, ainsi que de la Déclaration de Moscou sur l'amélioration des contrôles internes de la production de diamants alluviaux dans le cadre du Processus de Kimberley.

L'UE se félicite du fait qu'au cours des 12 derniers mois, la question de l'évaluation des diamants bruts, en particulier l'élaboration d'une méthode uniforme, a été érigée en priorité. Nous appuyons fermement les efforts déployés dans le cadre du Processus de Kimberley en vue de créer des conditions de vie équitables pour les personnes qui se trouvent au début de la filière des diamants, à savoir les mineurs artisanaux et les orpailleurs dans les pays en développement.

Une autre initiative importante à laquelle nous attachons une grande importance est la collaboration directe avec le Groupe d'action financière autour du rapport sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement des diamants. Nous souhaitons que cette collaboration constructive se poursuive dans le cadre des efforts pour renforcer la mise en œuvre du Processus de Kimberley.

L'Union européenne tient à remercier les Émirats arabes unis pour la manière dont ils ont dirigé le Processus l'année dernière. Nous souhaitons la bienvenue à l'Australie en sa qualité de Président en exercice du Processus de Kimberley, et accueillons positivement sa vision de la présidence pour 2017, visant à continuer à renforcer la mise en œuvre du Processus de Kimberley et à faire en sorte que le commerce des diamants bruts serve les intérêts de tous. Nous saluons et appuyons pleinement les priorités définies par l'Australie dans le cadre de sa présidence et l'encouragerons à veiller à ce que le Processus de Kimberley reprenne sa coopération avec la Coalition de la société civile afin de rétablir le caractère tripartite du Processus de Kimberley.

L'Union européenne se réjouit à la perspective de travailler en étroite coopération avec l'Australie et l'Inde au sein d'une troïka des présidents du Processus de Kimberley afin de définir un programme de travail cohérent qui préparera le Processus aux défis à venir.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie les Émirats arabes unis des efforts qu'ils ont déployés en leur qualité de Président du Processus de Kimberley en 2016. Nous les remercions d'avoir généreusement accueilli les réunions du Processus de Kimberley et organisé des forums spéciaux supplémentaires. Nous saluons le travail

acharné de toutes les parties prenantes qui ont contribué aux résultats obtenus par le Processus de Kimberley en 2016. Plus particulièrement, nous rendons hommage aux efforts déployés par les six comités et groupes de travail du Processus, ainsi que par les organes spéciaux.

L'équipe de surveillance du Processus de Kimberley pour la République centrafricaine a entrepris un travail important en 2016, notamment en s'employant à garantir le respect du Processus de Kimberley grâce à la désignation de zones conformes. Nous appuyons la poursuite de la collaboration entre les pays de l'Union du fleuve Mano en vue de régler les problèmes qui touchent la région d'Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons par ailleurs que le Venezuela ait repris sa participation et nous saluons les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du Processus de Kimberley par les pays candidats en 2016.

L'Australie est honorée de présider le Processus de Kimberley en 2017. Nous sommes fiers d'appuyer le Processus de Kimberley et le commerce légitime et transparent des diamants bruts sans lien avec un conflit. En tant que Président, nous sommes déterminés à coopérer avec tous les représentants des gouvernements, de l'industrie et de la société civile pour préserver l'efficacité et l'intégrité du Processus.

L'Australie félicite l'Union européenne de son accession à la vice-présidence du Processus de Kimberley en 2017, en prélude au rôle de président et d'organisateur qu'elle assumera en 2018. Nous félicitons également l'Inde de son désir de devenir Vice-Président en 2018, et Président et organisateur en 2019.

Notre présidence sera axée sur le renforcement de la mise en œuvre du Processus de Kimberley, notamment les moyens d'améliorer la sécurité des certificats et des exportations de diamants bruts. Nous procéderons également à un examen approfondi du Processus de Kimberley pour définir des options permettant d'élargir la portée et de renforcer l'intégrité et la mise en œuvre du Processus afin qu'il reste pertinent et continue de jouer un rôle central.

En sa qualité de Président en 2017, l'Australie continuera d'organiser des forums spéciaux pour étudier les questions plus générales se rapportant au commerce de diamants. Ces dialogues auront notamment pour thème l'établissement de rapports sur la viabilité, l'extraction alluviale et artisanale de diamants, les diamants de synthèse et l'évaluation. Nous organiserons également une réunion extraordinaire sur

le partage des enseignements tirés de la coopération entre la communauté autochtone et le secteur minier en Australie.

Nous espérons vivement coopérer avec toutes les parties prenantes au Processus de Kimberley et nous réjouissons à la perspective d'accueillir leurs délégués en Australie cette année.

M. Burity (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation aux Émirats arabes unis, Président sortant du Processus de Kimberley, pour leur direction compétente et leur travail considérable en vue de faciliter et de coordonner les négociations sur le projet de résolution A/71/L.55, dont est saisie l'Assemblée aujourd'hui. Grâce à eux, nous avons pu aboutir à un texte à même de réunir le consensus au cours des négociations.

Le point de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui revêt une grande importance, non seulement parce qu'il vise à protéger le commerce légitime des diamants, mais aussi parce qu'il symbolise la volonté de la communauté internationale de veiller, à titre individuel et collectif, à ce que des ressources telles que les diamants ne soient plus jamais une source de souffrance et de peine pour l'humanité.

En 2003, à Kimberley, en Afrique du Sud, la communauté internationale a pris des mesures pour endiguer le commerce des diamants de la guerre en créant un système international original et révolutionnaire, que l'Angola est fier d'appuyer depuis sa création. Le Processus de Kimberley est une initiative multipartite remarquable à laquelle les gouvernements, l'industrie diamantaire et la société civile participent afin d'assurer le suivi et le contrôle du commerce des diamants bruts. Cette initiative sert désormais de modèle à d'autres efforts visant à lutter contre les conflits liés aux ressources naturelles. Je suis convaincu que l'Angola n'aurait pas eu à endurer plus de trois décennies de guerre civile douloureuse – un des plus longs conflits de l'histoire de l'humanité, alimenté principalement par le commerce illégal de diamants bruts – si un mécanisme aussi puissant avait été mis en place plus tôt.

L'Angola appuie résolument les principes et objectifs du Processus de Kimberley, et son système de certification, car ils ont prouvé qu'ils contribuent à prévenir le commerce de diamants bruts illicites sur le marché légal des diamants, et à empêcher que ces transactions illégales n'alimentent des conflits armés et

des activités illicites qui menacent la paix et la sécurité internationales dans de nombreux endroits du monde, en particulier en Afrique.

Conformément à l'esprit du Processus de Kimberley et à son suivi du commerce des diamants bruts, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui témoigne, avec d'autres instruments juridiques de l'ONU, de la volonté résolue des États Membres et de la communauté internationale de rompre les liens entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés. Il réaffirme également le ferme attachement au Processus, en tant qu'instrument international, et souligne son rôle constant dans la réglementation du commerce des diamants.

Le Processus de Kimberley prouve que, lorsque les gouvernements coopèrent avec le secteur privé et les organisations de la société civile, ils peuvent obtenir des résultats probants. Les efforts conjoints pour promouvoir le commerce légal des diamants permettent réellement à des pays de réduire la pauvreté, de promouvoir la transparence et le développement économique, de lutter contre la contrebande et le blanchiment d'argent, et d'atteindre les objectifs de développement durable.

L'Angola tient également à souligner l'importance du caractère tripartite du Processus de Kimberley. La collaboration avec les associations de l'industrie diamantaire, les organisations internationales et les organismes d'exécution dans le cadre du Processus doit être renforcée. Toutes ces parties prenantes retirent un avantage des échanges d'informations et de l'accès libre à celles-ci.

Dernier élément mais non le moindre, l'Angola se félicite qu'aient été entérinées à Dubaï l'accession en 2017 du Commonwealth d'Australie à la présidence du Processus de Kimberley, et la sélection de l'Union européenne en tant que Vice-Présidente pour 2017. Ma délégation attend avec intérêt de travailler avec le Président en 2017, ainsi qu'avec tous les participants et observateurs du Processus, afin de promouvoir une plus grande coopération au sein de l'Organisation.

M. Nkoloji (Botswana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat important d'aujourd'hui sur les diamants, facteur de conflits. D'entrée de jeu, qu'il me soit permis d'exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance aux Émirats arabes unis pour la façon très compétente dont ils ont dirigé les travaux du Processus de Kimberley pendant leur présidence en 2016.

Nous saluons leur leadership en vue de contribuer aux idéaux du Processus, et les félicitons de participer aux efforts pour transformer et réformer sa structure.

Membre fondateur du Système de certification du Processus de Kimberley, le Botswana continue de juger encourageants les efforts internationaux concertés visant à endiguer le commerce de ce que l'on appelle les diamants du sang ou les diamants de la guerre et à instaurer l'intégrité dans l'industrie diamantaire. À cette fin, nous réaffirmons notre engagement à ne pas tolérer le négoce illicite de diamants bruts, ni la prolifération des conflits du fait du commerce des diamants. Nous restons donc convaincus que des efforts doivent être déployés pour préserver la structure et le caractère tripartites du Système de certification du Processus de Kimberley.

Ce n'est que grâce au respect mutuel, à la collaboration et à la coopération que nous pourrions poursuivre le même but, le même objectif et la même vision. La participation de la société civile doit donc être respectée et reconnue comme faisant partie intégrante de ce dispositif. C'est dans ce contexte que le Botswana s'est systématiquement porté coauteur de la résolution annuelle de l'Assemblée générale et l'a toujours appuyée.

La quatorzième réunion plénière du Processus de Kimberley a eu lieu, et nous tenons à exprimer notre gratitude au Gouvernement et au peuple des Émirats arabes unis pour leur merveilleuse hospitalité et leur appui pendant notre séjour à Dubaï. Lorsque nous faisons le point du Processus de Kimberley, nous continuons d'être inspirés et encouragés par l'histoire des diamants, ainsi que par la transformation considérable qui s'est produite dans l'industrie diamantaire. Pour nous, les diamants constituent une source vitale. Ils apportent de la nourriture sur la table, aident à investir dans nos enfants grâce à l'éducation et à la formation, mettent en valeur le capital humain et promeuvent le développement durable sans exclusive.

C'est pourquoi nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à peaufiner et à redéfinir l'histoire des diamants et ses liens avec la vie et la nature humaines, tout en accordant une grande importance à l'intégrité et à des normes déontologiques rigoureuses, au service du développement durable. Nous nous félicitons du rapport de la quatorzième réunion plénière du Processus de Kimberley (A/71/665, annexe) et notons avec satisfaction que le Processus continue de réaliser des avancées importantes dans la réglementation du commerce international des diamants bruts. Le rapport

mentionne également des faits nouveaux positifs, notamment une application renforcée des exigences du Processus de Kimberley, une plus grande participation aux mécanismes d'examen et une transparence et une fiabilité accrues des statistiques publiées. Le rapport souligne par ailleurs les difficultés de certains participants pour ce qui est de respecter les dispositions relatives à certaines questions, en particulier pour les nouveaux participants au Processus de Kimberley ou pour ceux qui ont bénéficié récemment d'une levée des sanctions qui leur avaient été imposées par le Conseil de sécurité et les membres du Processus de Kimberley. Il convient de remédier de toute urgence à ces difficultés.

Pour reprendre la devise du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – « ne laisser personne de côté » –, nous ne pouvons pas nous permettre de nous attendre à ce que des pays ne disposant pas des capacités et compétences institutionnelles voulues adhèrent aux normes du Processus de Kimberley, s'il n'existe pas un processus solide et bien établi pour les aider à le faire. Nous sommes donc fiers d'avoir été Vice-Président du Groupe de travail chargé du suivi, et sommes prêts à partager les enseignements, les expériences et les meilleures pratiques sur la façon de faire fonctionner une industrie diamantaire professionnelle.

Conformément aux résolutions et décisions du Conseil de sécurité sur le Processus de Kimberley et la République centrafricaine, il nous plaît d'accueillir de nouveau ce pays au sein des participants au Processus, la République centrafricaine s'efforçant de prendre la place qui lui revient dans l'industrie diamantaire et le commerce des diamants. Le Botswana se met donc à la disposition de la nation sœur de la République centrafricaine, tandis qu'elle se prépare à reprendre le négoce des diamants maintenant que le conflit est terminé. Nous réaffirmons notre attachement au Processus de Kimberley et souhaitons la bienvenue à l'Australie, en tant que Présidente élue du Processus pour 2017, de même que nous saluons le choix de l'Union européenne en tant que Vice-Présidente. Elles peuvent compter sur l'appui constant, la coopération et la bonne volonté de notre délégation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.55, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ». La

procédure électronique permettant aux délégations de se porter coauteur du projet de résolution est maintenant close.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/71/L.55, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs du projet de résolution A/71/L.55: Albanie, Brésil, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, Lituanie, Monténégro, Namibie et Suède. La République centrafricaine, les Pays-Bas et l'Arménie se sont aussi ajoutés à cette liste.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.55?

Le projet de résolution A/71/L.55 est adopté (résolution 71/277).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 30 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/71/107)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 45^e séance plénière, le 10 novembre 2016, l'Assemblée a pris note des nominations de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya et du Maroc en tant que membres du Comité des conférences pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les membres se souviendront également qu'un siège pour les États d'Asie et du Pacifique, pour un mandat prenant effet à la date de nomination et expirant le 31 décembre 2019, et deux sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat prenant effet à la date de nomination et expirant le 31 décembre 2018, demeurent vacants. Sur la recommandation du Président du Groupe des États

d'Amérique latine et des Caraïbes, le Président a nommé le Guyana membre du Comité des conférences pour un mandat prenant effet à la date de nomination et expirant le 31 décembre 2018. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Pour ce qui est du siège qui reste à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique et du siège qui reste à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'exhorte ces groupes à présenter leurs candidats le plus rapidement possible.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 g) de l'ordre du jour.

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale (A/71/752)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans la note du Président (A/71/752), au cours de la présente session, l'Assemblée générale doit pourvoir les sièges qui seront devenus vacants à l'expiration, le 31 décembre 2017, des mandats de M^{me} Sukai Elie Prom-Jackson (Gambie), de M. George Bartsiotas (États-Unis d'Amérique), de M. Gennady Tarasov (Fédération de Russie), de M. Jean Wesley Cazeau (Haïti) et de M. Gopinathan Achamkulangare (Inde).

Les membres se souviendront qu'à sa 29^e séance plénière, le 14 octobre 2016, l'Assemblée a décidé de pourvoir pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2021, un siège devenu vacant au Corps commun d'inspection à la suite de la démission de M. George Bartsiotas (États-Unis d'Amérique) à compter du 30 septembre 2016. Par la suite, à la 48^e séance plénière, tenue le 21 novembre 2016, M^{me} Eileen Cronin (États-Unis d'Amérique) a été nommée pour pourvoir ce siège.

Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection ainsi qu'à la résolution 61/238, le Président de l'Assemblée générale, après avoir consulté les États Membres et établi une liste de pays parmi ceux qui constituent les groupes régionaux concernés, a demandé à la Fédération de Russie, à la Gambie, à Haïti, et à l'Inde de proposer des candidats pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Tel qu'indiqué également dans le document A/71/752, conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004, les candidats doivent avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

Toujours comme cela est indiqué dans le document A/71/752, après avoir procédé aux consultations visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, notamment avec le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Président présente

à l'Assemblée les candidatures de M^{me} Sukai Elie Prom-Jackson (Gambie), de M. Jean Wesley Cazeau (Haïti), de M. Gopinathan Achamkulangare (Inde), et de M. Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie) à des postes de membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2018 et prenant fin le 31 décembre 2022.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M^{me} Prom-Jackson, M. Cazeau, M. Achamkulangare, et M. Lozinskiy membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2018 et prenant fin le 31 décembre 2022?

Il en est ainsi décidé.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 h) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 20.